2010 : Cinquantenaire : Les problèmes énergétiques en CI: bilan et perspectives (1960-2060)

## **CONCLUSION ET ACTIONS PRIORITAIRES**

La consommation nationale d'énergie est dominée par la biomasse qui représente près de 60%. Cette consommation se fait sous forme de bois de chauffe autoconsommé en milieu rural, et de charbon de bois en milieu urbain, principalement pour la cuisson. En Côte d'Ivoire, le bois de chauffe, le charbon de bois et les déchets agricoles constituent la principale ressource énergétique du pays.

Les combustibles ligneux (bois de chauffe et charbon de bois) représentent encore les deux tiers de la consommation énergétique totale du pays. Une majorité des pauvres qui constituent la plus grande partie de la population, sont fortement dépendants des énergies traditionnelles comme le bois, les déchets organiques, et charbon de bois pour la satisfaction de leur besoin en éclairage et en cuisson, surtout en milieu rural où l'on note une faible pénétration des énergies modernes comme l'électricité malgré les progrès réalisés depuis les indépendances. Ainsi, les populations sont obligées de recourir aux énergies traditionnelles. Cela a un impact négatif sur le couvert forestier ivoirien qui est passé de 12 millions d'hectares à 2 millions d'hectares avec un rythme de déboisement de 250 000 hectares par an pour un reboisement de 5000 hectares par an. Ce déséquilibre met en danger non seulement la pérennité de cette source d'énergie mais affecte dangereusement le cadre environnemental.

Les pouvoirs publics ont pris des dispositions pour remédier à cette situation en vulgarisant l'utilisation des énergies modernes mais cela s'est heurté à une demande d'énergie de plus en plus croissante. En effet, dans le secteur de l'électricité, un ensemble de réformes institutionnelle et réglementaire ont été entreprises en vue d'accroître l'offre d'électricité mais également d'encourager la demande. Cela s'est traduit par l'entrée d'un concessionnaire du service public d'électricité et également l'entrée des producteurs indépendants sur le segment de la production avec la découverte de gisements gaziers. Aujourd'hui force est de reconnaître que la plupart des grandes localités du pays sont électrifiées. Sur un total de 8535 localités, 2413 sont électrifiées, soit un taux de couverture de 28,3% et un taux d'accès de 70,8%. Cependant, il existe encore une forte disparité aussi bien au niveau du taux de couverture que du taux de pénétration (taux d'accès) de l'électricité entre les différentes régions du pays. Ce qui est plus dramatique c'est que 60.03% des ménages se trouvant dans la zone de pénétration de l'électricité ne sont pas connectés au réseau contre seulement 39.97%. Dans le même temps 45.52% des ménages utilisent encore le pétrole

comme source principale d'éclairage, 1.5% utilisent d'autres sources et 24.62% bénéficient de cette énergie moderne à partir d'électricité tirée chez le voisin et de compteurs collectifs.

Cette situation montre que des efforts de densification de réseau doivent être faits pour une connexion des ménages se trouvant dans la zone de pénétration de l'électricité. Mais également une stratégie de prise en compte des coûts de connexion au réseau pour ces derniers doit être développée en mettant à contribution l'Etat et / ou les usagers du service ; surtout que ces derniers seraient capables de payer leur facture d'électricité puisqu'ils dépensent en moyenne 16955 FCFA tous les deux mois pour leur éclairage alors qu'ils dépenseraient au plus 4000 FCFA s'ils sont connectés en «5 ampère » et consomment dans la tranche 0-80 kWh, une fois connectés au réseau national. Il s'agit donc de financer ces coûts de connexion soit par subvention directe soit par subvention croisée ou bien par la mise en œuvre d'un système de financement mixte.

Par ailleurs, la multiplication des demandes d'interconnexion notamment avec le Mali, la Guinée-Conakry et le Libéria et la satisfaction continue des pays voisins déjà connectés au réseau ivoirien associée aux fortes demandes nationales commandent l'existence d'une offre d'énergie électrique adéquate. Ce qui ne semble pas être le cas avec la situation économique et financière que traverse le pays car, selon les tableaux de bord annuels de la CIE de 2009, il y a une forte pression exercée par la demande sur l'offre depuis 2000. L'analyse de la courbe de charge sur la période 1990-2007 montre une croissance continue de cette courbe face à une puissance installée et une puissance disponible restées quasiment statiques. Cette situation a enregistré une pénurie dont les conséquences ont été les coupures fréquentes enregistrées en 2010. Pour palier rapidement cette situation, il est impérieux de construire des ouvrages de production. Mais en l'état actuel des finances publiques, la mise en œuvre d'un contrat BOOT pour l'obtention de centrales thermiques et la réalisation du barrage hydroélectrique de Soubré s'impose. Ce type de contrat permettra à un opérateur privé de construire les différents ouvrages, d'en être propriétaire sur une période optimale, de les exploiter et de les transférer ensuite à terme à l'Etat.

Avec la flambée des cours du pétrole, l'impact des cours pétroliers sur le prix de l'électricité, la réévaluation des réserves de gaz et des changements climatiques, des solutions alternatives s'offrent au pays à savoir l'hydroélectricité, l'énergie solaire et la biomasse énergie. Cependant, la Côte d'Ivoire ne doit pas abandonner la production thermique mais doit simplement diversifier ses sources de production. Cela suppose une modification du cadre institutionnel et réglementaire qui permettra, en ce qui concerne l'énergie solaire et la biomasse énergie, l'introduction sur le segment de la production d'électricité, de nouveaux acteurs. Cette diversification évitera au pays de replonger dans les difficultés rencontrées en 1983. En effet, à cette date, le parc de production de l'électricité était essentiellement d'origine hydraulique et la grande sécheresse qui avait frappé le pays a montré

les limites de cette stratégie même si il est avantageux d'utiliser une telle option parce que les cours d'eau existent déjà de manière naturelle. Ce qui est remis en cause ici n'est pas l'hydraulique comme source de production de l'électricité mais plutôt la stratégie basée sur une seule alternative.

Au-delà d'autres raisons, cette grande sécheresse dont les conséquences ont été des coupures intempestives d'électricité et même le délestage, a été l'une des causes qui ont conduit les autorités compétentes à modifier la configuration de ce parc. Aujourd'hui la production d'électricité provient essentiellement de deux sources à savoir l'hydraulique et le thermique même si ce parc semble en faveur de la dernière citée. Pourtant, le potentiel d'aménagement hydroélectrique du pays montre d'énormes potentialités de croissance de la production d'électricité à exploiter s'il veut satisfaire la forte demande interne et externe.

Il est évident que toute cette production d'énergie électrique doit s'accompagner d'investissements dans les ouvrages de transport et de distribution. Dans ce cadre, la résolution dégagée le 18 janvier 2007 de l'atelier portant sur le thème : « Sécurité de l'approvisionnement de la Côte d'Ivoire en gaz naturel et en électricité : situation actuelle et perspectives à moyen terme » doit être prise en compte afin de développer le réseau de transport et de distribution mais également le système d'échanges d'énergie électrique ouest africain.

Malgré l'importance de la population vivant sans électricité (estimée à plus de 6 millions d'âmes) sur un territoire ivoirien potentiellement autosuffisant énergiquement, la vulgarisation de l'énergie solaire ne semble point faire partie des projets même à long terme des autorités du pays. Les enjeux de la vulgarisation du solaire sont pourtant évidents: la réduction de la consommation des énergies fossiles, la protection des écosystèmes forestiers, la réduction des gaz à effet de serre et de la pollution et l'amélioration des soins de santé et de l'éducation en milieu rural. Le gisement solaire en Côte d'Ivoire est estimé à 5kwh/mètre carré/ jour. L'énergie solaire paraît être également une source importante d'alimentation des populations en électricité surtout celles qui sont éloignées du réseau national.

En substance, les énergies renouvelables permettent de produire une grande diversité de produits et vecteurs énergétiques : énergie thermique, combustibles solides, liquides et gazeux, électricité. Leur utilisation décentralisée permet de satisfaire les besoins prioritaires en milieu rural, par le soutien et la promotion de tous les secteurs économiques agriculture, industrie, tertiaire, habitat, santé, éducation, centres de convivialité, exhaure de l'eau, etc. Elles permettent d'utiliser rationnellement les énergies fossiles qui sont des sources épuisables dans la satisfaction de la demande d'énergie toujours croissante mais également évite les questions environnementales posées quotidiennement.

Cependant, le secteur des ENR est confronté à des difficultés qui freinent le développement du secteur. Il s'agit, notamment des problèmes suivants :

- le matériel et les produits solaires et ENR sont quasi inexistants sur le marché. Leurs coûts ne sont pas à la portée d'un citoyen de classe moyenne ;
- les populations ignorent les possibilités offertes par les ENR comme source d'énergie. Il en résulte de nombreux préjugés sociaux tendant à rejeter les ENR comparativement à l'électricité conventionnelle ;
- l'absence d'une politique et stratégie de développement nationale pour les ENR. L'électricité conventionnelle fait ombrage aux énergies nouvelles et renouvelables.

Si l'on veut encourager l'utilisation des ENR, des mesures doivent être prises :

- mettre en place un cadre institutionnel, réglementaire et fiscal adéquat appliqué à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies nouvelles ;
- sensibiliser les populations sur les vertus d'une telle source d'énergie.

De plus au regard des problèmes environnementaux que pourrait causer la mauvaise utilisation de la biomasse, une attention particulière doit être accordée à cette forme d'énergie surtout que si elle est bien exploitée de manière à préserver l'environnement, elle pourrait non seulement générer des revenus pour des PME/PMI qui exploiteraient des forêts par l'amélioration de la carbonisation mais également atténuer les risques sur la santé des populations surtout des femmes et des enfants.